



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE LE
CERCLE LITTÉRAIRE DES ECRIVAINS
CHEMINOTS ET LE CCAS DE VINCENNES
POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS
D'ECRITURE EN 2021

DÉCISION N° DM-CCAS-21-016
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association le *Cercle littéraire des écrivains cheminots*, sise 9 rue du Château Landon 75010 PARIS, représentée par son Président Monsieur Alain NAUDET, d'animer des ateliers d'écriture du 28 septembre au 09 décembre 2021 à destination des seniors ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association le *Cercle littéraire des écrivains cheminots*, sise 9 rue du Château Landon 75010 PARIS, représentée par son Président Monsieur Alain NAUDET une convention pour l'animation d'ateliers d'écriture entre le 28 septembre et le 09 décembre 2021 pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON